

REMISE GRACIEUSE
Conseil d'administration du 15/03/2022
 Art. 193 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Nom du débiteur	A. S.
Statut du débiteur	Ancien élève normalien en rupture d'engagement décennal
Montant de la créance	37 352,26 €
Objet de la créance	Remboursement des traitements perçus pendant la scolarité – rupture de l'engagement décennal
Motif de la remise gracieuse	Situation médicale de la personne et demande appuyée par l'assistante sociale
Exercice d'origine	2018
Titre de recette	TR 557/2018
Compte de tiers	463
Observations concernant le recouvrement	<p>La procédure de recouvrement a débuté le 28/03/2018. Envoi du TR557/2018 le 28/03/2018, puis 1^{er} rappel le 23/03/2018 et 2nd rappel le 24/05/2018.</p> <p>Demande de Renseignements DRFIP Le 19/06/2018.</p> <p>Saisie à tiers détenteur employeur (SATD) du 12/09/2018 infructueuse.</p> <p>Demande FICOBA le 14/01/2019.</p> <p>Demande de Renseignements DRFIP le 14/03/2019 pour obtenir une nouvelle adresse.</p> <p>SATD bancaire le 19/03/2019 infructueuse, puis SATD autre établissement bancaire le 16/10/2020, infructueuse.</p> <p>Demande de Renseignements DRFIP le 03/09/2019 : nouvelle adresse.</p> <p>Mail adressé à Monsieur S. Réponse le 03/10/2019 : il ne peut pas rembourser : problème financier.</p> <p><i>Envoi de mails jusqu'en février 2020, sans réponse depuis.</i></p>

Courrier du 22/05/2020 LR - AR Signé.

1^{er} rappel le 27/09/2020.

Courrier du 02/10/2020 : LR - AR Signé.

Nouvelle Demande de Renseignements DRFIP le 04/03/2021.

2nd rappel Courrier du 25/03/2021 LRAR pli avisé non réclamé.

Mise à l'huissier le 20/04/2021.

Commandement du 11/05/2021.

Mail de la maman du 19/05/2021.

Suspension poursuite huissier le 20/05/2021.

Echange téléphonique du 01/06/2021 avec sa maman.

Mail détaillé de la maman expliquant la situation de son fils le 09/06/2021 qui précise qu'il est hébergé chez ses parents depuis mi-janvier 2020, qu'il a des problèmes de santé. Depuis fin août 2020, il est sans emploi, sans revenu et sans couverture sociale.

Pas de demande expresse de remise gracieuse partielle ou totale.

Dossier clôturé chez l'huissier retour des pièces le 10/09/2021.

Contact téléphonique du 04/10/2021 avec l'assistante sociale qui s'occupe de la personne. L'assistante sociale a envoyé un **courriel à Monsieur le Président de l'ENS le 18/11/2021 sollicitant la remise gracieuse totale de sa dette dans lequel il est fait état de la situation financière et de son état de santé.**

Une Allocation Adulte Handicapée a été accordée le 13/01/2022 à Monsieur S. par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Par courrier manuscrit en date du 18/02/2022, Monsieur S. sollicite une remise gracieuse totale de sa dette.